



République Française
Département LOIRET
Canton de MONTARGIS

VILLE DE VILLEMANDEUR

ARRETE N° 2025_0601

ARRETE ACCES DOMAINE DE LISLEDON

GRANDE FETE D'AUTOMNE DU GATINAIS

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR ;
- Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales n° L2211-1, L2213-1 et L2213-2 ;
- Vu la demande présentée par Monsieur Patrice SIMON, Président du Comité des Fêtes de VILLEMANDEUR concernant l'organisation de la Grande Fête d'Automne du Gâtinais le dimanche 05 Octobre 2025 ;
- Considérant que la mise en place de la fête nécessite l'absence du public au Domaine de Lisledon;

ARRETONS

Article 1^{er} : L'accès du Domaine de Lisledon sera réservé aux organisateurs et exposants le samedi 04 octobre 2025 à partir de 14h00, et aux exposants et visiteurs le dimanche 05 octobre 2025 de 06H00 à 20H00.

Article 2 : Monsieur le Président du Comité des Fêtes de VILLEMANDEUR est en charge de l'affichage de l'arrêté sur les entrées du Parc de Lisledon.

Article 3 : Monsieur le Président du Comité des Fêtes de VILLEMANDEUR et Madame le Maire de VILLEMANDEUR sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du Comité des Fêtes de VILLEMANDEUR, M. le Responsable des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 02/09/2025

Le Maire, 
Denise SERRANO

Date d'affichage : 02/09/2025